

Indemnité carburant 2026 : comment obtenir l'aide ?

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant, le Gouvernement a mis en place une aide spécifique. En date du 21 mai, l'indemnité forfaitaire unique a été prolongée pour 3 mois. Son montant est doublé, passant de 50 à **100€**.

L'indemnité est accessible sous certaines conditions :

1. Condition géographique : L'aide est ouverte aux contribuables établis en France métropole, à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion.
2. Conditions de ressources : Le dispositif est accessible aux travailleurs âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre 2024 ayant déclaré un revenu d'activité au titre des revenus 2024 dans l'une de ces catégories : **traitements et salaires et revenus assimilés** (hors chômage et préretraite) ; BIC ou BNC micro-entrepreneurs ou professionnels ; bénéficiaires agricoles.
Le revenu fiscal de référence par part doit être inférieur ou égal à 16 880€. Vous trouvez ce montant à la fin de votre avis d'imposition, dans les « informations complémentaires ».
3. Faire partie des « grands rouleurs » : L'aide est accessible aux travailleurs qui effectuent **plus de 15 km par jour et par trajet entre leur domicile et leur lieu de travail** ; ou qui parcourent plus de 8 000 km par an dans le cadre de leur activité professionnelle.
4. Conditions liées au véhicule ouvrant droit à l'aide : Le travailleur doit utiliser un véhicule à des fins professionnelles, incluant le cas échéant les trajets domicile-travail. Sont concernés les véhicules remplissant les conditions suivantes : à deux, trois ou quatre roues ; à motorisation thermique ou hybride non rechargeable (les véhicules électriques sont exclus) ; régulièrement assurés à la date de la demande (sont exclus les quadricycles lourds à moteur, les véhicules agricoles, les poids lourds et les véhicules de fonction ou de service) ; qui ne sont pas considérés comme endommagés.
Un même véhicule ne peut donner lieu qu'à une seule indemnité.



Modalités d'obtention :

La démarche s'effectue en deux étapes :

1. Sur le site du Gouvernement, vous répondez à quelques questions et **vérifiez votre éligibilité** au dispositif. Les renseignements à fournir sont : l'état civil du demandeur ; le numéro fiscal ; le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, ainsi que le numéro de carte grise.

Le lien vers le site et le simulateur est [ICI](#).

2. Si vous remplissez toutes les conditions, un lien d'accès au formulaire de demande vous est alors proposé.

Versement de l'indemnité :

L'indemnité est virée sur le compte bancaire communiqué à l'Administration fiscale. Attention, à compter du versement, vous devez conserver pendant 5 ans les documents attestant des conditions d'éligibilité à l'indemnité.



Retrouvez **notre courrier « Pour une prime carburant »** adressé par les Délégués Syndicaux Centraux du SNAP à notre Directeur Général, le 22 mai dernier.

